



Mondercange, le 14 juillet 2020

Au Collège Échevinal de la  
Commune de Mondercange

**Concerner:** intervention pour la séance du conseil communal du 17 juillet 2020

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 17 juillet 2020 l'intervention suivante :

En matière d'organisation des trottoirs à Foetz, nous tenons à signaler une situation qui, quoiqu'elle semble quelque peu bizarre, n'est pas sans poser problème au niveau de la sécurité des usagers de la route. En effet, pas rares sont les piétons qui ont l'habitude, en empruntant le trottoir dans la rue du Brill à Foetz en direction de Mondercange, de ne pas arrêter leur marche à l'aboutissement de ce trottoir (après l'embouchure du chemin cyclable « Foetzerkopp »), et, en prenant de grands risques pour eux-mêmes et autrui, d'enjamber la chaussée et les bordures de la bretelle faisant liaison avec l'autoroute.

A ce sujet, nous prions le Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir nous donner les réponses aux questions suivantes :

- le Collège des Bourgmestre et Échevins, a-t-il connaissance du comportement fautif de certaines personnes qui traversent sans aucune protection la rampe d'accès carrossable à l'autoroute A4 à Foetz ?
- n'est-il pas indiqué de prendre des mesures (panneau d'avertissement, bornes protectrices) pour éviter ce danger ?
- n'y a-t-il pas lieu de prendre l'avis de la commission de la circulation à ce sujet ?

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,  
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM  
Marc FANCELLI  
René PIZZAFERRI  
Christine SCHWEICH  
John VAN RIJSWIJCK